

Parents du Lycée Notre Dame de la Paix

BULLETIN D'ADHESION A L'APEL 2020-2021



En adhérant à l'Apel vous pouvez profiter gratuitement du service d'Informations et Conseils aux Familles de l'Apel du Morbihan.

Animé par Mme Florence Moren, animatrice-documentaliste, ce service accompagne élèves et parents dans les choix d'orientation, dans le cadre d'un entretien individuel d'une durée d'1h00 à 1h30 (en fonction du niveau).

- Proposition de pistes concrètes pour un parcours d'orientation serein et documenté
- Accompagnement dans la recherche et le décryptage de l'information sur l'orientation
- Il n'y a pas une voie unique pour chacun mais de nombreuses possibilités ! Le jeune passe un test de connaissance de soi afin de lui permettre de faire plus facilement des choix et des projets.

Adresse : 3 Allée des fougères – Le Vincin – 56610 ARRADON ☎ : 02 97 46 02 40 (sur RDV uniquement).

M/Mme/Mlle (Nom & prénom) :

Adresse complète :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'ainé(e) scolarisé(e) dans l'établissement : En classe de :

Cotisation volontaire à l'Apel (annuelle et familiale)	<input type="checkbox"/>	25 € (Soit 16,00 € pour le mouvement Apel comprenant l'abonnement au magazine Famille & Education et 9 € pour l'Apel du lycée)
	<input type="checkbox"/>	9 € (Uniquement en soutien à l'Apel du lycée, si vous cotisez déjà ailleurs)
Elle vous donne accès gratuitement à un RDV d'accompagnement à l'orientation personnalisée.	<input type="checkbox"/>	... € Don pour l'Apel du lycée (montant libre)

➤ Si vous cochez une des cases, la somme sera facturée en même temps que la 1^{er} trimestre de scolarité. (NE JOIGNEZ PAS DE CHEQUE)
 ➤ Si aucune case n'est cochée, nous considérons que vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel et vous ne recevrez pas le magazine Famille & Education.

A..... le.....

Signature :

DEVENIR ADHERENT A L'APEL SIGNIFIE QUE VOUS SOUTENEZ NOS ACTIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT, LE MOUVEMENT DES APEL, ET NOTRE PLACE DE PARENTS.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER D'AVANTAGE, VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !



Chers parents d'élèves du Lycée Notre Dame de la Paix,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement : le lycée Notre Dame de la Paix.

L'association des parents d'élèves de l'établissement, l'Apel, est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion, et des projets qui n'ont pas pu être menés cette année particulière...

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec plus de 950 000 adhérents. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.

- **www.apel.fr**, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.

- **Apel Service**, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.

- **Le Service d'Information et de Conseil aux Familles** présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et le rapprochement entre école et monde professionnel. Le service accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers. Voici les coordonnées du Service d'Information et de Conseil aux Familles du Morbihan :

Mme Florence MOREN ☎ : 02 97 46 02 40 ou apel56@orange.fr

3 Allée des fougères – Le Vincin – 56610 ARRADON (sur RDV uniquement).

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel. Si vous êtes intéressés, Merci de compléter le bulletin d'adhésion et de le faire parvenir au secrétariat du lycée. La cotisation d'un montant de 25€, sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.

L'Apel vous informe que vos coordonnées figurent l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation. L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit. Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 Paris cedex 05, ou à l'Apel d'établissement, 30-32 rue Emile Corne, 56100 Lorient.



MANDAT de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (ne pas remplir – réservé à l'administration).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC DU LEVANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC DU LEVANT sis à LORIENT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Nom/Prénom du responsable

Votre adresse

NOMS ET PRENOMS DES ELEVES

Lycée ST Louis

Lycée ND de la Paix

Collège Saint Louis

Code famille
(Réservé à l'administration)

Premier enfant

Second enfant

Troisième enfant

Coordonnées de votre compte : (joindre un RIB)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

Code international d'identification de votre banque – BIC

Créancier

Nom

OGEC DU LEVANT

Identifiant ICS

FR05ZZZ411685

Numéro et nom de la rue

5, rue Pérault – BP 215

Code postal - Ville

56102 LORIENT CEDEX

France

Type de paiement

Paiement récurrent

Paiement ponctuel

Signé à (Lieu) : Le/...../.....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Signature (s)



IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES



Partagez votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, grâce à l'assurance scolaire souscrit par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin 2020, rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles.



Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances ⁽¹⁾ :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires ⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

Votre enfant est aussi protégé ⁽²⁾ :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)



Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'**Espace parents** ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.



**L'Espace parents
Mutuelle
Saint-Christophe,**
votre espace privilégié
pour effectuer
vos démarches en ligne.

il est accessible **7j/7 24h/24**
depuis votre ordinateur, mobile
ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

- 1 Prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,
- 2 Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre foire aux questions,
- 3 Télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

[www.saint-christophe-assurances.fr/
informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : www.saint-christophe-assurances.fr



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
(2) Disponible en formule Confort.



RENTREE DES INTERNES 2020 – 2021
Document à retourner pour le 18 AOUT 2020

NOM:

PRENOM :

CLASSE :

**Mon enfant arrivera Le Lundi 31 Août à partir de 18 h 30
au Lycée Notre Dame de la Paix – 6 rue des Ormes – 56270 Ploemeur**

S'installe et dort à l'internat s'installe et ne dort pas à l'internat

(Attention : la restauration n'est pas assurée ce jour)

Les internats du Lycée ND LA PAIX Molène(filles+BTS) et Belle Ile (Garçons) seront accessibles tout au long de la journée du Mardi 1 Sept, sur demande d'ouverture des portes au BVS (bvs@lapaix.org).

Merci de cocher les cases suivantes :

Mon enfant arrivera le Mardi 1 Septembre

Avant le déjeuner

Après le déjeuner

Se renseigner auprès de la vie scolaire, bureau du CPE au 02 97 37 20 68 (taper 1)

Signature(s) du ou des responsables

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021
FICHE D'INFORMATIONS ETUDIANT.
A rendre OBLIGATOIREMENT INDISPENSABLE dans le dossier de l'étudiant

NOM de l'étudiant : _____ Prénom : _____

- Classes 2018/19 : 1SCI 1SCOM 1SIO 1SMCO 1STC 1SOL
 2SCI 2SCOM 2SIO 2SMCO 2STC 2SOL

1 - GESTION DE LA SCOLARITE DES ETUDIANTS MAJEURS

La circulaire n° 74-325 du 13 septembre 1974 indique « sauf prise de position écrite de l'étudiant majeur, les parents seront normalement destinataires de toute correspondance le concernant : relevé de notes et d'appréciation, convocations, etc. Lorsque l'étudiant s'y opposera, les parents en seront avisés et le chef d'établissement étudiera avec l'étudiant majeur les dispositions à prendre »

Au lycée Notre Dame de la Paix :

- 1^{ère} situation -
 — L'étudiant règle lui-même les frais de scolarité, il est destinataire de tous les courriers le concernant.
 - 2^{ème} situation -
 — Les parents régissent les frais, ils sont alors destinataires de tous les documents liés à la scolarité de l'étudiant.
 — Une copie peut être adressée à l'étudiant (Une démarche est alors à effectuer au bureau de la vie étudiante)

1. Les frais de scolarité seront réglés par : Les Parents L'étudiant
 2. Les justificatifs en cas d'absences seront rédigés par : Les Parents L'étudiant

Signature de l'étudiant _____ Signature du responsable légal payeur _____

2 - INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'ETUDIANT

N° de téléphone portable. Nécessaire afin d'établir le lien avec les entreprises dans le cadre des stages.

Adresse e-mail : _____
 N° d'immatriculation du véhicule si l'étudiant souhaite le stationner au sein du lycée _____

Adresse du logement de l'étudiant si celui-ci est différent de celle de la famille.
 Rue : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone fixe : _____

FICHE D'URGENCE MEDICALE 2020/2021
A rendre OBLIGATOIREMENT INDISPENSABLE dans le dossier de l'étudiant

NOM de l'étudiant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de Naissance : _____

1 - PARTIE A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES ETUDIANTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme, M, * _____
 Demeurant _____
 Code postal : _____ Ville _____

*Rayez la mention inutile

N° de téléphone personnel	N° de téléphone professionnel	Autres numéros en cas d'urgence

Agissant en qualité de père, mère, responsable légal* de l'étudiant :
 Autorisé en cas d'extrême urgence, le Chef d'établissement ou son représentant mandaté du lycée Notre Dame de la Paix à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour une hospitalisation afin d'y recevoir les soins que nécessite son état.
 En particulier, j'autorise expressément toute intervention chirurgicale qui s'avérerait nécessaire après avis des autorités médicales.
 Cependant, dans la mesure du possible, je souhaiterais que mon enfant soit admis à l'hôpital ou à la clinique suivante :
 Nom : _____ Adresse : _____

1 - PARTIE A REMPLIR POUR TOUTS LES ETUDIANTS

ATTENTION	
N° de S.S de l'étudiant, important pour les déclarations à la CPAM (cf. carte VITALE)	
Médecin traitant de la famille	Nom : _____ Prénom : _____
Groupe sanguin de l'élève ou étudiant	Adresse : _____
Allergie éventuelle aux médicaments	Téléphone : _____
Problèmes médicaux particuliers	
Précisez si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) a été mis en place l'année précédente	
Vaccination DT Polio (rappel tous les 5 ans avant 18 ans 10 ans après)	
Photocopie du carnet de santé	

Fait à : _____ le / / 2020
 Signature(s) _____

Concernant mon fils/ma fille (nom prénom) :

En classe de

Durant l'année scolaire 2020 – 2021

1) DROIT A L'IMAGE

Autorise

N'autorise pas

La publication de son image sur les supports de communication du groupe scolaire ST LOUIS-LAPAIX (site internet, plaquettes de présentation, presse, supports de communication de l'enseignement catholique et dans la presse).

2) DEPLACEMENT EN VEHICULE

Autorise

N'autorise pas

Un enseignant ou un personnel de l'établissement Notre Dame de la Paix Ploemeur à véhiculer à des fins pédagogiques, recherche de stage ou participation à l'association sportive.

Fait le

SIGNATURE :

CONTRAT DE SCOLARISATION
Lycée Notre Dame de La Paix – Ploemeur
Etablissement Catholique d'Enseignement associé à l'Etat par Contrat d'Association

Entre :

L'Établissement : Lycée Notre Dame De La Paix– Ploemeur et les parents ou l'étudiant.e si responsable payeur (nommés en fin de document)

Il a été convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'étudiant.e sera scolarisé.e au sein de l'établissement catholique lycée **Notre Dame de La Paix**, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'établissement :

L'établissement lycée **Notre Dame de La Paix** s'engage à scolariser l'étudiant.e pour l'année scolaire 2020-2021 et pour les années suivantes sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement (cf article 6-2 ci-dessous).

Article 3 – Obligations des parents :

Inscription au sein de l'établissement lycée **Notre Dame de La Paix** pour l'année scolaire 2020-2021.

Le(s) parent(s) ou l'étudiant.e, si responsable payeur, reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du **projet d'établissement, du règlement intérieur et des tarifs financiers du lycée Notre DAME DE La Paix (1)**, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) ou l'étudiant.e, si responsable payeur, reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût lié à la scolarisation au sein de l'établissement **lycée Notre Dame de La Paix**

Le(s) parent(s) ou l'étudiant.e si responsable payeur s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier indiqué dans la circulaire de rentrée.

Article 4 – Coût lié à la scolarisation

Le coût lié à la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- la restauration et l'internat le cas échéant
- l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) si souhaité.
- les frais divers individuels : photocopies, agenda et le cas échéant : intervenants extérieurs, journées d'intégration, sorties pédagogiques, photos (facultatif), mallette optique pour le BTS opticien lunetier...

Article 5 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) ou à l'étudiant.e, responsable payeur, sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 – Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire (S.T.S).

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ souhaité par l'étudiant.e en cours d'année doivent expressément faire l'objet d'un entretien avec le chef d'établissement.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

L'étudiant.e, si responsable payeur, ou les parents informe (ent) l'établissement de la non-réinscription pour l'année suivante durant le second semestre et au plus tard le 15 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 15 juin) pour informer l'étudiant.e et les parents de la non-réinscription, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

Article 7 – Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies à l'occasion de l'entrée dans l'établissement sont obligatoires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données administratives sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition de l'étudiant.e, du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.

(1) Le projet d'établissement et le règlement intérieur sont consultables sur le site internet du lycée <https://saintlouis-lapaix.com>
Les tarifs sont transmis dans le dossier d'inscription et rappelés sur la circulaire de rentrée.

Document à retourner pour le 18 août, à l'accueil de l'établissement après avoir renseigné la partie ci-dessous :

Nom et Prénom de l'étudiant.e :

Classe : _____

Nom et prénom du responsable légal ou de l'étudiant.e si responsable payeur :

Date et signature des parents ou de l'étudiant.e si responsable payeur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

B. Départ anticipé pour fin de scolarité en cours d'année :

Chaque trimestre commencé reste dû à l'Etablissement, le premier trimestre comptant pour 4 mois, les deux autres 3 mois. Tout départ doit être signifié à l'établissement par écrit, la date retenue officiellement étant la date de dépôt de ce courrier.

1. LES ASSURANCES SCOLAIRES

Contact **Karine QUILLIEN** 02.97.37.20.68 ou secretariat@lapaix.org

L'Etablissement a souscrit une assurance de groupe Individuelle Accident couvrant l'ensemble de ses élèves et étudiants pour les activités scolaires et extra-scolaires, **ceci sans sur-coût pour les familles**. Cette assurance vous couvre 24/24 h et 7/7 durant l'année scolaire dans la limite des garanties dont vous devrez prendre connaissance en suivant le lien : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire>.

Par contre, il est du ressort de chaque famille ou étudiant de **fournir à l'Etablissement un justificatif d'assurances pour la Responsabilité Civile**, généralement acquise avec le contrat d'habitation (à vérifier).

2. FRAIS DE SCOLARITE : MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Contact **Annie DAVIOU** 02 97 84 44 11 adaviou@saintlouis-lapaix.com

Le tarif des frais de scolarité est forfaitaire pour l'année complète, c'est-à-dire qu'il ne se réduit pas en fonction des périodes de stage. Tout départ volontaire du lycée est signifié à l'Etablissement par courrier avec preuve de dépôt, après un entretien obligatoire avec un membre de la Direction. Le TRIMESTRE commencé reste dû et les arrhes conservées.

Des journées d'intégration auront lieu en Septembre. Le montant de ces journées sera d'environ 25 € en sus. Des fournitures scolaires (livres...) pourront s'ajouter à ces frais. Les étudiants seront également amenés à participer à plusieurs activités lors de l'année scolaire. Dans ce cadre-là, une participation financière pourra être demandée aux familles. A noter : les activités pédagogiques programmées sont obligatoires.

Attention : Une facture annuelle vous sera transmise dans le courant du mois de septembre avec un échéancier de règlement établi en fonction de votre choix de paiement. En cours d'année, et en fin d'année, vous recevrez une ou plusieurs factures ajustant votre compte, par exemple pour la restauration et l'internat ou pour des frais individuels non prévus en début d'année (photo, journée d'intégration...). En cas de prélèvements automatiques, ceux-ci seront automatiquement ajustés, après réception de la ou les factures complémentaires.

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (en cas de remboursement d'excédent).

Règlement par prélèvements automatiques – Mode de paiement privilégié

Le paiement des frais est échelonné sur 10 mois avec un montant d'échéance mensuelle d'octobre à juillet.

BTS COM - CI - MUC - SIO -- TC	BTS OL
110 euros/mois	170 euros/mois

Les prélèvements s'effectuent entre le 10 et le 15 de chaque mois (à partir du mois d'octobre).

MANDAT DE PRELEVEMENT A RETOURNER AU 18 Août dernier délai pour les étudiants de 2^{ème} année, qui changent DE COORDONNEES BANCAIRES.
(Document disponible à l'accueil du lycée).

Paiements par chèques (ou espèces) :

BTS COM - CI - MUC - SIO -- TC	BTS OL
550 euros en deux échéances	850 euros en deux échéances

Le paiement des frais se fera en deux échéances au 14 novembre et au 17 février.

3. REPAS

Les étudiants peuvent se restaurer au Lycée en s'acquittant de 5,90 € par repas. Inscription à la récréation le matin au self.

4. PRONOTE

Contact **Eric MORVANT** 02.97.37.84.34 ou eric.morvant@lapaix.org

Afin d'informer les parents à tout moment et simplement, nous publions sur internet, Espace parents de PRONOTE, différentes informations concernant les étudiants. Un identifiant et un mot de passe seront communiqués par courrier à la rentrée. Vos coordonnées de messagerie peuvent être modifiées par vos soins sur cet espace. Pensez à réactualiser si nécessaire pour une bonne réception des informations.

5. BOURSES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Contact **Karine QUILLIEN** 02.97.37.20.68 ou karine.quillien@lapaix.org

Les étudiants qui ont fait une demande de bourse d'enseignement supérieur, doivent transmettre la **notification recto/verso 2020/21, au secrétariat à la rentrée**

6. INTERNAT

Contact **Eric MORVANT** 06.17.19.41.54 eric.morvant@lapaix.org

Accueil possible des étudiants de BTS (priorité accordée aux lycéens) : S'adresser à Monsieur MORVANT – Responsable Internat.

7. IMPORTANT

➤ **Pour tout changement d'adresse, de N° de téléphone, bien vouloir vous adresser à l'Accueil du Lycée qui vous remettra l'imprimé à compléter.**

- **Le lycée sera fermé du jeudi 9 juillet à 17 h au Mardi 18 août à 10 h.**

N.B. Si durant la fermeture du lycée, vous décidez de ne pas rester inscrit dans notre Etablissement, pour la prochaine rentrée, nous vous demandons de nous transmettre votre désistement par courrier ou par mail à secretariat@lapaix.org.





MARDI 1 SEPTEMBRE	
Site : NOTRE DAME DE LA PAIX	
1 ^{ère} Année BTS	2 ^{ème} Année BTS
9 h 00	10 h 15

L'appel se fera à l'Amphithéâtre extérieur bâtiment OUESSANT. Veuillez vous y rendre directement.
Cours dès MARDI APRES MIDI à partir de 13 H 30, selon emploi du temps.

Un agenda scolaire de l'établissement est fourni à chaque étudiant à la rentrée par l'intermédiaire du Professeur référent. Evitez cette dépense supplémentaire.

Liste des documents ci-joints :



Documents	Couleur	Que faire ?	A qui remettre ?	Date de retour
Fiche de renseignements	saumon	A retourner <u>si modification</u>	Accueil	18 août
Document A.P.E.L.	Blanche	A retourner	Accueil	18 août
Mandat Prélèvement SEPA Uniquement pour les élèves en modification de RIB et parents n'ayant pas encore envoyé LE DOCUMENT	Blanche	A retourner	Accueil	18 août
Document internat	Blanc	A retourner	Accueil	18 août
Fiche information étudiant + Fiche urgences médicales + Droit image	Jaune soleil	A retourner	CPE	18 août
Attestation Responsabilité civile	/	A retourner	Accueil	18 août
Contrat de scolarisation	rose	A retourner	Accueil	18 août

CONTACTS	Eric MORVANT (CPE) 06.17.19.41.54 - 02 97 37 20 68 ou Karine QUILLIEN (secrétariat) 02 97 37 20 68 ou	bvs@lapaix.org karine.quillien@lapaix.org
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

A. Statut d'étudiant lycéen/Horaires/Absences

Les étudiants même s'ils bénéficient d'une bourse d'enseignement supérieur sont considérés comme lycéens, cela implique **l'obligation de suivre tous les cours**. L'assiduité étant un gage de réussite. Les cours sont dispensés du LUNDI MATIN au VENDREDI SOIR,

- de 08 h 15 à 18 h 30 (amplitude maximale), pour certaines classes.

L'emploi du temps sera remis à la rentrée.

Pour toutes absences, contacter le Bureau de la Vie Scolaire BTS au : **02 97 37 20 68 (taper 2)**

